

GRAND PRIX UCPF Saison 2013-2014

REGLEMENT DU CONCOURS

1. L'Union des Clubs Professionnels de Football (ci-après « UCPF »), dont le siège social est situé 88 avenue Kléber 75116 Paris, organise pour la saison footballistique 2013-14 son septième concours visant à décerner :
 - a) le « *grand prix UCPF du meilleur ouvrage ou contribution paru en 2013 en matière de recherche notamment sur le droit, l'économie, l'histoire ou encore la sociologie du football professionnel* » ; et
 - b) le « *grand prix UCPF de la meilleure œuvre littéraire parue en 2013 ayant pour thème le football* ».
2. Ce concours est ouvert aux étudiants, chercheurs, écrivains ayant rédigé une contribution d'études, un ouvrage ou une œuvre littéraire individuellement ou collectivement publié en langue française. En sont exclus les collaborateurs de l'UCPF, ainsi que leur famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivants ou non sous le même toit.
3. Le public sera informé du concours organisé par l'UCPF sur le site Internet de l'UCPF, www.ucpf.fr et sur les bulletins de participation mis à la disposition des participants disponibles éventuellement auprès des établissements d'enseignements, d'éditeurs et de l'UCPF à l'adresse de son siège social.
4. Pour pouvoir participer au concours, le participant doit envoyer :
 - le bulletin d'inscription portant le nom, le prénom, l'adresse postale et courriel, l'âge, le numéro de téléphone, le titre de la contribution d'études, de l'ouvrage ou de l'œuvre littéraire, la catégorie dans laquelle il concourt et l'établissement d'études du candidat éventuellement étudiant dûment complété ;

Pour la catégorie « grand public » :

 - **8 exemplaires** de son ouvrage
 - une présentation en 1 page dactylographiée de la contribution objet de la participation.

Pour la catégorie « recherche » :

 - **2 exemplaires** de son ouvrage
 - une synthèse / présentation en 4 pages maximum dactylographiées de la contribution objet de la participation.

5. Les candidats s'engagent à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent à défaut ils supporteraient seuls toutes les conséquences d'un plagiat ou d'une contrefaçon.
6. Le règlement du concours sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en ferait la demande écrite à l'adresse suivante : Union des Clubs Professionnels de Football dont le siège est situé 88 avenue Kléber 75 116 Paris (frais de timbre remboursés sur simple demande). Il ne sera pas envoyé ou remis de documents supplémentaires.
7. Le lauréat de chaque catégorie recevra 1 000 euros (mille euros)

Chaque lauréat pourra, s'il le souhaite, présenter sa contribution et son œuvre littéraire dans un numéro de la revue de l'UCPF « Profession Football ».

Le jury se réserve cependant la possibilité de ne décerner aucun prix, un seul prix ou de partager le montant d'un ou des prix entre plusieurs contributions et œuvres littéraires.

8. Le ou les gagnants seront désignés par un jury composé de diverses personnalités.

Le jury ne retourne pas les contributions d'études, ouvrages et œuvres littéraires, ne s'engage pas à les commenter ni à justifier ses décisions.

9. Le ou les gagnants seront informés personnellement, au plus tard 15 jours après la délibération du jury. Ils recevront toutes indications utiles quant aux modalités pratiques de l'obtention de leur prix.
10. La liste du ou des gagnants sera disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée et sur le site Internet de l'UCPF : www.ucpf.fr. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.
11. L'UCPF ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être partiellement ou totalement modifiés, reportés ou annulés.
12. L'UCPF se réserve la possibilité d'acquérir un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage « grand public » auprès de son éditeur, lequel s'engage à prendre en charge l'impression d'une bande portant mention « Grand Prix UCPF 2013 » pour lesdits exemplaires.
13. Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement et des instructions figurant sur les documents, ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de l'UCPF, qui tranchera souverainement, dans le respect des lois, toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement et toute question non tranchée par ce règlement.